

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1154

Lyon 1er, 3e, 6e, 8e, 9e - Approbation de 5 conventions d'occupation temporaire à titre gratuit consenties par la Ville de Lyon au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon (CCAS), pour les biens immobiliers destinés à accueillir les antennes de solidarité de Lyon sises 2 bis rue Terme à Lyon 1er (EI 01 055), 60 rue de Sèze à Lyon 6e (EI 06 015), 15 avenue Jean Mermoz à Lyon 8e (EI 08 251), 11 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9e (EI 09 037) et le restaurant social sis 19 rue Etienne Dolet à Lyon 3e (EI 03 028).

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 1 JUIN 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1154 - LYON 1ER, 3E, 6E, 8E, 9E - APPROBATION DE 5 CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT CONSENTIES PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LYON (CCAS), POUR LES BIENS IMMOBILIERS DESTINES A ACCUEILLIR LES ANTENNES DE SOLIDARITE DE LYON SISES 2 BIS RUE TERME A LYON 1ER (EI 01 055), 60 RUE DE SEZE A LYON 6E (EI 06 015), 15 AVENUE JEAN MERMOZ A LYON 8E (EI 08 251), 11 RUE SERGENT MICHEL BERTHET A LYON 9E (EI 09 037) ET LE RESTAURANT SOCIAL SIS 19 RUE ETIENNE DOLET A LYON 3E (EI 03 028). (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de plusieurs locaux qui, en raison de leur usage ou de leurs destinations, avaient été affectés à la Direction de l'Action Sociale de la Ville de Lyon :

- Locaux sis dans un immeuble 2 bis rue Terme à Lyon 1<sup>er</sup>, d'une surface de 390,39 m<sup>2</sup>, appartenant au domaine public communal, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 01 055 et occupés par l'Antenne Solidarités du 1<sup>er</sup> arrondissement.
- Local sis dans un immeuble situé 19 rue Etienne Dolet à Lyon 3<sup>e</sup>, d'une surface de 174,90 m<sup>2</sup>, appartenant au domaine privé communal, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 03 028 et occupé par le Restaurant social du 3<sup>e</sup> arrondissement.
- Local sis dans un immeuble dénommé « le Quadrilatère » 60 rue de Sèze à Lyon 6<sup>e</sup>, d'une surface de 271,67 m<sup>2</sup>, appartenant au domaine public communal, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 06 015 et occupé par l'Antenne Solidarités du 6<sup>e</sup> arrondissement.
- Local sis dans un immeuble 15 avenue Jean Mermoz à Lyon 8<sup>e</sup>, d'une surface de 465,56 m<sup>2</sup>, appartenant au domaine privé communal, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 08 251 et occupé par l'Antenne Solidarités du 8<sup>e</sup> arrondissement.
- Local sis dans un immeuble 11 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9<sup>e</sup>, d'une surface de 232 m<sup>2</sup>, appartenant au domaine privé communal, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 09 037 et occupé par l'Antenne Solidarités du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Lorsque le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) a subrogé la Direction de l’Action Sociale de la Ville de Lyon, il a repris, à sa charge, toutes les obligations relatives aux occupations.

Cet établissement public administratif de la Ville de Lyon est principalement chargé d’animer et de coordonner l’action sociale municipale, dont la solidarité et la gérontologie ; telle qu’elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l’Action Sociale et des Familles.

Afin de respecter l’autonomie du CCAS et dans l’intérêt d’une bonne organisation des services, la Ville de Lyon a autorisé, dans le cadre de conventions d’occupations temporaires, la mise à disposition à titre gratuit des locaux ci-dessus énumérés. Ces conventions arrivent à échéance le 31 mai 2015.

Le CCAS a sollicité le renouvellement des conventions par la Ville de Lyon. Ces nouvelles mises à disposition, pour une durée de 6 années, soit jusqu’au 31 mai 2021, se feront dans le cadre de cinq conventions d’occupation temporaire, à titre gratuit, sous réserve des dispositions relatives aux fluides propres à chaque local. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, le récapitulatif des conditions particulières :

EI	ADRESSES	OCCUPATION	SURFACES	VALEUR LOCATIVE ANNUELLE	FLUIDES PRIS EN CHARGE PAR LE CCAS
01 055	2 bis rue Terme Lyon 1 <sup>er</sup>	Antenne Solidarités 1 <sup>er</sup> arrondissement	390,39 m <sup>2</sup>	62 300 €	<u>Electricité</u> Abonnement souscrit par le CCAS <u>Eau, Gaz</u> Au prorata des surfaces
03 028	19 rue Etienne Dolet Lyon 3 <sup>e</sup>	Restaurant social 3 <sup>e</sup> arrondissement	174,90 m <sup>2</sup>	13 400 €	<u>Electricité, Eau, Gaz</u> Abonnements souscrits par le CCAS
06 015	60 rue de Sèze Lyon 6 <sup>e</sup>	Antenne Solidarités 6 <sup>e</sup> arrondissement	271,67 m <sup>2</sup>	37 500 €	<u>Electricité ; Eau, Chauffage urbain</u> Au prorata des surfaces
08 251	15 avenue Jean Mermoz Lyon 8 <sup>e</sup>	Antenne Solidarités 8 <sup>e</sup> arrondissement	465,56 m <sup>2</sup>	64 800 €	<u>Electricité, Eau</u> Abonnements souscrits par la CCAS
09037	11 rue Sergent Michel Berthet Lyon 9 <sup>e</sup>	Antenne Solidarités 9 <sup>e</sup> arrondissement	232,00 m <sup>2</sup>	34 600 €	Electricité, Eau, Gaz Au prorata des surfaces

La valeur locative annuelle totale de ces mises à disposition s’élève à 212 600 €. Le CCAS supporte tous les frais relatifs aux fluides.

Vu les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l’Action Sociale et des Familles ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS pour la mise à disposition des locaux sis 2 bis rue Terme à Lyon 1<sup>er</sup>, pour une durée de 6 ans, est approuvée.

2. La convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS pour la mise à disposition du local sis 19 rue Etienne Dolet à Lyon 3<sup>e</sup>, pour une durée de 6 ans, est approuvée.

3. La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS pour la mise à disposition du local sis 60 rue de Sèze à Lyon 6<sup>e</sup>, pour une durée de 6 ans, est approuvée.

4. La convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS pour la mise à disposition du local sis 15 avenue Jean Mermoz à Lyon 8<sup>e</sup>, pour une durée de 6 ans, est approuvée.

5. La convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS pour la mise à disposition du local sis 11 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9<sup>e</sup>, est approuvée.

6. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document ou avenant y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY